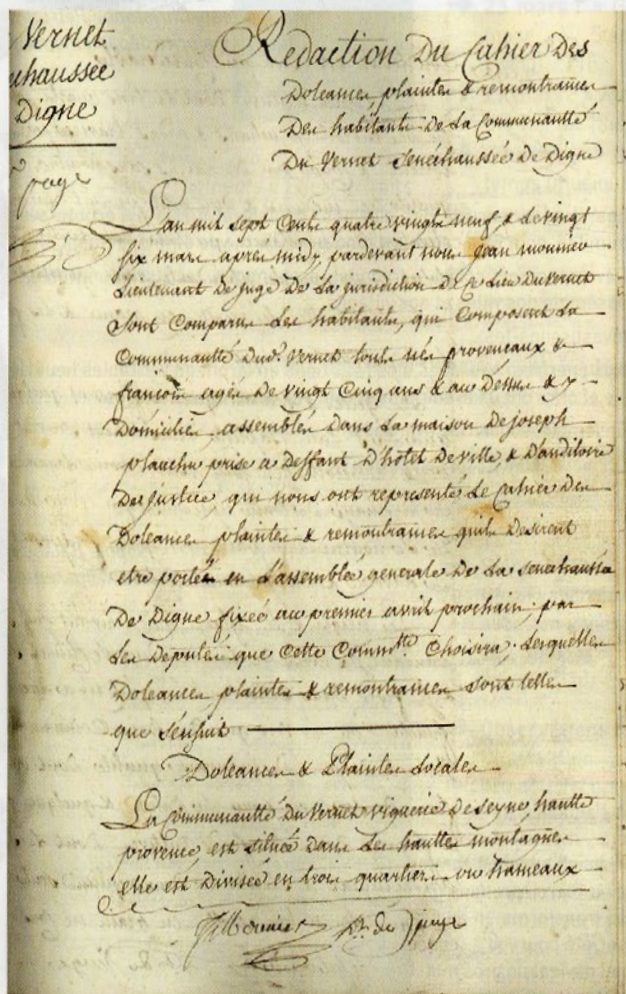


HISTOIRES *d'archives* 

Les Archives départementales racontent...

La Révolution de 1789
en haute Provence**Des doléances, plaintes et remontrances**
des habitants du Vernet

Cahier du Vernet : E DEP 237, Le Vernet, cahier des doléances, plaintes et remontrances des habitants de la communauté du Vernet, sénéchaussée de Digne, 26 mars 1789.

En août 1788, le roi Louis XVI décide de convoquer les États généraux, qui ne l'avaient plus été depuis 1614. Dans un royaume en proie à une crise politique qui couve depuis 1786 et à de graves difficultés économiques, cette annonce suscite un immense espoir. Le 24 janvier 1789, la lettre de convocation du roi souligne l'importance de « connaître les souhaits et doléances de nos peuples », selon un usage qui remonte au XIV^e siècle. Le règlement prévoit qu'assistent à l'assemblée de la communauté « tous les habitants composant le tiers état, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, pour concourir à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés ». Les communautés rédigent ainsi, en début de 1789, plus 30 000 cahiers de doléances dont des synthèses sont produites par leurs députés au niveau supérieur, le bailliage ou la sénéchaussée.

Au Vernet, c'est sous la férule du lieutenant du juge seigneurial que la communauté se réunit le 26 mars 1789 dans la maison de Joseph Plauchu, « prise à défaut d'hôtel de ville et d'auditoire de justice » afin d'exprimer leurs doléances. Leur cahier est construit en trois parties, du local au général : les « doléances et plaintes locales », les « plaintes sur l'administration provinciale », les « doléances et remontrances pour la généralité du royaume ».

En préambule, la communauté du Vernet insiste sur son « sol aride, ingrat et stérile », le froid, la neige, les orages... autant de fléaux qui appauvrissent encore ses habitants, qui supportent de surcroît un fort endettement et la charge des impôts royaux – surtout la taille – seigneuriaux et ecclésiastiques, particulièrement la dîme.

Ce sont les privilégiés qui sont les principales cibles des habitants, et en premier lieu leur seigneur, l'abbé de Saint-Victor de Marseille et le baron de Montclar, à qui les habitants payent chaque année un droit « dont on ne connaît pas l'origine ». La communauté se plaint du clergé qui est exempté de la taille, ce qui accroît la charge pour les habitants. Ces derniers souhaitent une réforme de la justice, la suppression de l'impôt sur le sel, la gabelle, un allègement des taxes, la fin des péages...

Les demandes sont pressantes et, à l'instar de bien des cahiers, ont pour point commun la fin de l'arbitraire, **une aspiration à plus de liberté et d'égalité.**